

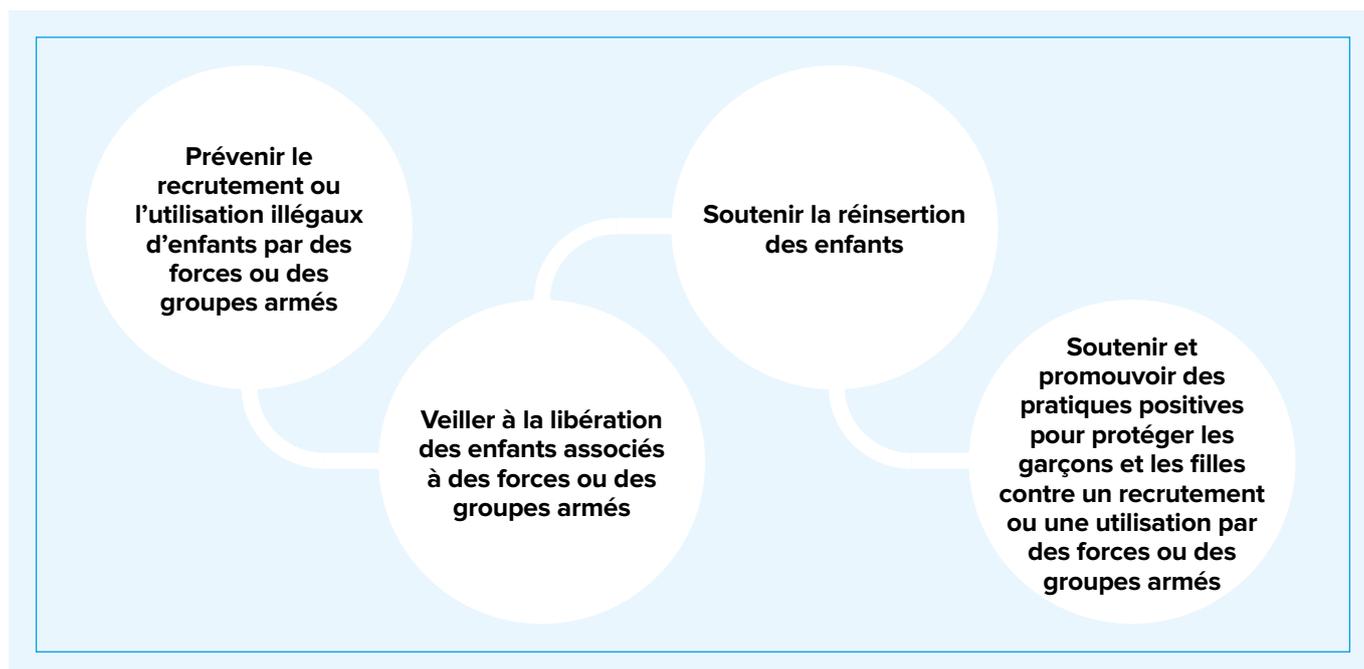


Principes et Engagements de Paris relatifs aux enfants associés aux forces armées ou aux groupes armés

Note explicative :

En quoi consistent les Principes et Engagements de Paris ?

Les *Principes et Engagements de Paris relatifs aux enfants associés aux forces armées ou aux groupes armés* ont été adoptés en 2007 pour lutter contre l'utilisation ou le recrutement illégaux de garçons et de filles par des forces ou des groupes armés. Ils poursuivent les objectifs suivants :



Les *Engagements de Paris* sont de nature politique et les États Membres signataires acceptent de défendre et de soutenir l'application des Principes de Paris, de mettre en œuvre des mesures pour prévenir le recrutement d'enfants et de soutenir la libération, la réinsertion et la réadaptation de tous les enfants qui ont été recrutés ou utilisés par des forces ou des groupes armés. Les Engagements rappellent, réaffirment et soutiennent l'application du droit international existant relatif à la protection des enfants contre un recrutement ou une utilisation lors de conflits armés. Ils visent à compléter les instruments et les mécanismes juridiques et politiques disponibles,

notamment la Convention relative aux droits de l'enfant et ses Protocoles facultatifs ainsi que les Protocoles additionnels aux Conventions de Genève.

Les *Principes de Paris* présentent des mesures pratiques pour protéger les garçons et les filles contre un recrutement ou une utilisation par des forces ou des groupes armés et faire respecter, défendre et réaliser leurs droits. Ils décrivent les actions essentielles à mener pour soutenir la libération et la réinsertion en toute sécurité de l'ensemble des garçons et des filles victimes d'acteurs armés. Ces mesures comprennent les actions suivantes :



La prévention de l'utilisation ou du recrutement illégaux des enfants dans des conflits armés en :

- Menant des campagnes d'information à destination des forces et des groupes armés,
- Soutenant des solutions alternatives au recrutement ou à l'utilisation d'enfants par des forces ou des groupes armés, comme l'éducation et la formation professionnelle,
- Prévenant la séparation des familles,
- Soutenant la réduction des conflits au sein des communautés locales,
- Criminalisant le recrutement des enfants dans le droit local,
- Sensibilisant davantage les communautés aux facteurs de risque liés au recrutement ou à l'utilisation d'enfants par des forces ou des groupes armés,
- Sensibilisant aux différents risques et besoins des enfants en fonction de leur genre ;



La libération des enfants en :

- Planifiant des processus de libération aussi rapides que possible,
- Cherchant à inclure la libération des enfants dans les accords de cessez-le-feu et de paix ;



La réinsertion des enfants en :

- Adoptant une approche inclusive et en privilégiant le regroupement familial,
- Apportant un soutien pour permettre une réinsertion totale des enfants dans la vie civile.

En souscrivant aux Principes et aux Engagements de Paris, un État affirme haut et fort sa reconnaissance des droits des enfants à l'échelle nationale et internationale, et contribue ainsi à la création et au renforcement d'une obligation morale mondiale de traiter les enfants de manière adéquate dans des situations de conflit armé. Il participe à la création d'un environnement plus sûr, plus sécurisé et plus stable pour les États, les communautés locales et les enfants affectés par des conflits armés. Enfin, en fournissant des perspectives positives à ces enfants et en favorisant leur acceptation au sein

de la société, les Principes et Engagements de Paris contribuent également à renforcer la cohésion sociale et à lutter contre les facteurs de conflit sous-jacents.

Les États souhaitant souscrire aux Principes et Engagements de Paris peuvent se tourner vers le Gouvernement français à New York (au sein des Nations Unies), à Paris ou dans ses différentes ambassades à travers le monde pour lui faire part de leur intérêt. Les demandes doivent être exprimées par écrit à l'aide d'une Note verbale transmise à New York ou à Paris.



Bureau du Représentant Spécial du Secrétaire Général pour
LES ENFANTS ET LES CONFLITS ARMÉS



unicef
pour chaque enfant



Save the Children



CICR



International
Labour
Organization



ChildFund
Alliance

ICTJ
Justice
Truth
Dignity

World Vision

